RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9BEB19E0-1027-43A7-A2F4-E44C431E2780

3W ACADEMY
Société par actions simplifiée au capital de 7.841 euros
Siège social : 46 rue René Clair – 75018 Paris
754 047 702 RCS PARIS
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 6 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 décembre,

La société **3W GROUP**, société par actions simplifiée au capital de 5.885.889 euros, ayant son siège social situé au 46/48 rue René Clair – 75018 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 837 650 977, représentée par son Président, la société **VENDOME EDUCATION**, elle-même représentée par son Président, la société **ARC EDUCATION**, représentée par son Président, **Monsieur Amin KHIARI**, agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

Reconnaît qu'ont été mis à sa disposition tous documents lui permettant de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Après avoir constaté que Monsieur Francis Colson, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été préalablement informé des présentes décisions,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION
(Transfert du siège social de la Société)

L'Associée Unique,

décide de transférer le siège social de la Société du 46 rue René Clair – 75018 Paris, avec une date d'effet au 1er septembre 2024, à l'adresse suivante :

[redacted]

Décision adoptée par l'Associée Unique.

Docusign Envelope ID: 9BEB19E0-1027-43A7-A2F4-E44C431E2780

DEUXIÈME DÉCISION

(Modification corrélative des statuts de la Société)

L'Associée Unique, en conséquence de l'adoption de la décision précédente,

décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 (Siège social) des statuts comme suit :

« *Le siège social de la Société est fixé au* [redacted] »

L'Associée Unique **prend acte** que, dans le cadre de cette modification, le reste de l'article et les autres dispositions des statuts demeurent inchangés.

Décision adoptée par l'Associée Unique.

TROISIÈME DÉCISION

(*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'Associée Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

Décision adoptée par l'Associée Unique.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associée Unique, lequel sera reproduit sur le registre des décisions de la Société.

[redacted]

_____ _____

La société **3W GROUP - Associée Unique**
Représentée par **VENDOME EDUCATION**,
Elle-même représentée par **ARC EDUCATION**,
Elle-même représentée par **Monsieur Amin KHIARI**